

**Comité paritaire de l'entretien
d'édifices publics**

**États financiers
au 31 décembre 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15
Annexes	16 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 29 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations patronales et ouvrières	4 697 438	4 477 119
Amendes et pénalités	143 486	205 887
Intérêts	443 645	410 002
	<u>5 284 569</u>	<u>5 093 008</u>
Charges		
Administration générale (annexe A)	3 407 328	3 295 397
Administration du décret – inspection (annexe B)	990 177	1 047 223
Administration de la propriété (annexe C)	350 919	289 482
Membres du comité (annexe D)	22 752	26 360
	<u>4 771 176</u>	<u>4 658 462</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>513 393</u>	<u>434 546</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	Grevé d'affectations d'origine interne										2022	2021
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Développement portail Web	Entretien du bâtiment (a)	Suivi du développement informatique	Sécurité informatique	Entretien majeur	Aménagement intérieur	Total	Total		
Solde au début	1 928 565	3 009 894	180 000	40 000	100 000	25 000	100 000		5 383 459	4 948 913		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(173 251)	686 644										
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	248 894	(248 894)										
Remboursement de dette à long terme	64 265	(64 265)										
Autres virements		93 000	(140 000)	20 000	12 000		(100 000)	115 000				
Solde à la fin	2 068 473	3 476 379	40 000	60 000	112 000	25 000	-	115 000	5 896 852	5 383 459		

(a) Conformément à la décision du conseil d'administration, un montant de 20 000 \$ est versé annuellement à titre de réserve pour l'entretien du bâtiment.

L'actif net grevé d'affectations d'origine interne est affecté au moyen de résolutions du conseil d'administration.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	513 393	434 546
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	119 806	111 150
Amortissement des immobilisations incorporelles	53 445	13 361
	<u>686 644</u>	<u>559 057</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	41 536	75 531
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>728 180</u>	<u>634 588</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'encaisse en fidéicommiss	726 774	(967 330)
Dépôts à terme		(313 154)
Encaissement de dépôts à terme		523 577
Dépôts à terme en fidéicommiss		(7 524 189)
Encaissement de dépôts à terme en fidéicommiss	4 031 421	7 294 141
Immobilisations corporelles	(26 050)	(43 461)
Immobilisations incorporelles	(158 465)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>4 573 680</u>	<u>(1 030 416)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt hypothécaire	(64 265)	(61 750)
Variation nette des dus aux employés assujettis (réclamations)	353 361	184 069
Variation nette des sommes perçues pour le régime de retraite collectif	(5 703 445)	833 038
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(5 414 349)</u>	<u>955 357</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(112 489)	559 529
Encaisse au début	<u>2 946 233</u>	<u>2 386 704</u>
Encaisse à la fin	<u>2 833 744</u>	<u>2 946 233</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Situation financière

au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 833 744	2 946 233
Encaisse en fidéicommis (note 7)	284 171	1 010 945
Dépôts à terme en fidéicommis (note 7)	1 038 681	
Intérêts à recevoir		3 555
Cotisations à recevoir	645 074	731 880
Frais payés d'avance	32 104	29 857
	<u>4 833 774</u>	<u>4 722 470</u>
Long terme		
Dépôts à terme	1 352 993	1 352 993
Dépôts à terme en fidéicommis (note 7)	4 670 727	9 740 829
Immobilisations corporelles (note 4)	2 542 636	2 620 410
Immobilisations incorporelles (note 5)	407 285	253 868
	<u>13 807 415</u>	<u>18 690 570</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	1 026 221	1 008 420
Tranche de l'emprunt hypothécaire échéant à moins de un an	881 448	63 641
	<u>1 907 669</u>	<u>1 072 061</u>
Sommes à remettre (note 7)		
Dus aux employés assujettis (réclamations)	566 370	213 009
Sommes perçues pour le régime de retraite collectif	5 436 524	11 139 969
	<u>6 002 894</u>	<u>11 352 978</u>
	<u>7 910 563</u>	<u>12 425 039</u>
Long terme		
Emprunt hypothécaire (note 8)		882 072
	<u>7 910 563</u>	<u>13 307 111</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	2 068 473	1 928 565
Non grevé d'affectations	3 476 379	3 009 894
Grevé d'affectations d'origine interne	352 000	445 000
	<u>5 896 852</u>	<u>5 383 459</u>
	<u>13 807 415</u>	<u>18 690 570</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité.

Administrateur

Administrateur

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics (ci-après « le Comité »), constitué en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (Québec), est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret relatif au personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal. Le Comité est exempté d'impôts au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Comité qu'en leur qualité d'employés de la direction (ainsi que la famille immédiate de ces employés) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers du Comité provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'amendes et de pénalités sont constatés lorsqu'il y a eu entente avec les employeurs concernés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Comité est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Encaisse en fidéicommiss et dépôts à terme en fidéicommiss

L'encaisse en fidéicommiss et les dépôts à terme en fidéicommiss ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie parce qu'ils ne peuvent être utilisés pour les opérations courantes du Comité.

L'encaisse en fidéicommiss et les dépôts à terme en fidéicommiss sont utilisés exclusivement pour remettre les sommes perçues pour le régime de retraite collectif à l'institution financière qui gère le régime de retraite collectif et pour remettre les dus aux employés assujettis (réclamations) ou au ministre du revenu, Registre des biens non réclamés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Toiture	Linéaire	20 ans
Ameublement et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	2022	2021
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	119 806	111 150
Amortissement des immobilisations incorporelles	53 445	13 361

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	229 932		229 932
Bâtiment	2 801 787	619 353	2 182 434
Toiture	48 606	18 227	30 379
Ameublement et équipement de bureau	653 792	608 134	45 658
Équipement informatique	639 949	585 716	54 233
	4 374 066	1 831 430	2 542 636

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	229 932		229 932
Bâtiment	2 801 787	549 308	2 252 479
Toiture	48 606	15 797	32 809
Ameublement et équipement de bureau	636 577	598 872	37 705
Équipement informatique	615 135	547 650	67 485
	<u>4 332 037</u>	<u>1 711 627</u>	<u>2 620 410</u>

Au cours de l'exercice, le Comité a acquis de l'ameublement et équipement de bureau dont un montant de 15 982 \$ (néant au 31 décembre 2021) est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation.

5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>521 348</u>	<u>114 063</u>	<u>407 285</u>
			<u>253 868</u>

Au cours de l'exercice, le Comité a acquis un logiciel dont un montant de 48 397 \$ (néant au 31 décembre 2021) est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 49 196 \$ au 31 décembre 2022 (55 576 \$ au 31 décembre 2021).

7 - SOMMES À REMETTRE

Les sommes à remettre sont constituées de montants dus aux employés assujettis (réclamations) et de sommes perçues pour le régime de retraite collectif auprès des employeurs en vertu du décret relatif au personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

7 - SOMMES À REMETTRE (suite)

Le Comité a déposé dans un compte en fidéicommiss et a acquis des dépôts à terme en fidéicommiss auprès d'une institution financière pour la période transitoire nécessaire au traitement des réclamations auprès des employeurs, au traitement des rapports mensuels des employeurs ou pour l'obtention des informations nécessaires à l'ouverture des comptes du régime de retraite collectif du personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal. Les sommes sont par la suite soit remises aux employés, transférées à l'institution financière responsable de la gestion du régime de retraite collectif ou au ministre du Revenu, Registre des biens non réclamés.

Les montants se résument comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse en fidéicommiss	284 171	1 010 945
Dépôts à terme en fidéicommiss	<u>5 709 408</u>	<u>9 740 829</u>
	<u>5 993 579</u>	<u>10 751 774</u>
PASSIF		
Dus aux employés assujettis (réclamations)	566 370	213 009
Sommes perçues pour le régime de retraite collectif	<u>5 436 524</u>	<u>11 139 969</u>
	<u>6 002 894</u>	<u>11 352 978</u>
Encaisse qui compense l'excédent des passifs sur les actifs	<u>9 315</u>	<u>601 204</u>

Les montants en fidéicommiss ne sont pas égaux au total des montants dus aux employés assujettis (réclamations) et des sommes perçues pour le régime de retraite collectif, en raison du dépôt transitoire des sommes dans le compte d'encaisse opérationnel du comité jusqu'au traitement des rapports mensuels des employeurs ou au traitement des réclamations auprès des employeurs par le Comité paritaire.

8 - EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, dont le montant autorisé est de 1 387 500 \$, garanti par une hypothèque sur le terrain et le bâtiment, 4 %, remboursable par versements mensuels de 8 408 \$, capital et intérêts, renouvelable le 25 décembre 2023	881 448	945 713
Tranche échéant à moins de un an	<u>881 448</u>	<u>63 641</u>
	<u>—</u>	<u>882 072</u>

En vertu de l'acte d'hypothèque, le Comité doit respecter annuellement certaines clauses restrictives, lesquelles sont respectées au 31 décembre 2022.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

8 - EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE (suite)

Le versement estimatif sur l'emprunt hypothécaire au cours du prochain exercice s'élève à 881 448 \$ en 2023.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les cotisations à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

Risque de marché

Les instruments financiers du Comité l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt hypothécaire porte intérêt à taux fixe et expose donc le Comité au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc le Comité à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENTS

Le Comité s'est engagé, en vertu de contrats échéant jusqu'en juillet 2028, à verser une somme de 23 616 \$ pour la location d'équipement et des services d'entretien.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 9 163 \$ en 2023, à 6 461 \$ en 2024, à 2 850 \$ en 2025, à 2 419 \$ en 2026 et à 1 816 \$ en 2027.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

11 - ÉVENTUALITÉS

En cas de fermeture définitive ou partielle du Comité, ou de changements administratifs au sein de celui-ci, la convention collective stipule que l'employeur accordera à l'employé syndiqué une indemnité de départ de deux semaines par année d'ancienneté, jusqu'à un maximum de 40 semaines, en plus de donner un préavis de mise à pied. De plus, le Comité a accordé aux cadres des dispositions de même nature.

Au 31 décembre 2022, le total des indemnités, excluant les charges sociales, s'élève à 959 495 \$ (754 095 \$ au 31 décembre 2021). Tout paiement pouvant résulter de ces indemnités serait imputé aux produits et charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cours normal des activités, des réclamations en dommages et intérêts totalisant 7 500 000 \$ ont été déposées à l'encontre du Comité. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de ces réclamations et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Le Comité fait l'objet d'un recours collectif pour des dommages. Le montant réclamé est actuellement indéterminé. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cette réclamation et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	ANNEXE D
	<u>2021</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<i>MEMBRES DU COMITÉ</i>		
Allocation de présence	22 050	25 550
Charges sociales	702	810
	<u>22 752</u>	<u>26 360</u>